

Prêt familial non remboursé en totalité

Par zilippo, le 24/04/2016 à 18:14

Bonjours

J'ai prêté 5000 euros et je n'ai reçu qu'un remboursement de 1000 euros.Le prêt destiné à un membre de la famille en date du 2 mai 2014.Je cherche une solution pour récupérer le solde soit 4000 euros.IL N'Y A aucun document entre nous.J'ai les photocopies de mon chèque de 5000 euros et de son chèque acompte de 1000 euros. Merci pour votre aide

Par youris, le 24/04/2016 à 19:53

bonjour,

si vous n'avez pas établi de reconnaissance de dette, vous n'avez aucun recours juridique pour récupérer cet argent.

les copies de chèques établissent simplement un transfert d'argent (sous réserve de leurs encaissements) mais aucunement l'existence d'une dette.

ce peut être un cadeau ou un remboursement.

salutations